

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 6 AVRIL 2023

**Nombre de membres :**

 En exercice : 16  
 Présents : 10  
 Pouvoirs : 3  
 Votants : 13

**Date de convocation et d'affichage :**

31 mars 2023

**Numéro :**

D20230406\_099

**Objet :**

 Approbation tarifs  
 challenge  
 entreprises

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. COURRIER
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	I.DUBOIS

 Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

**Rapporteur : Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes dans le cadre de sa mission de création et d'animation d'un réseau des acteurs économique du territoire, va proposer aux entreprises de la Dombes, de participer à un challenge sportif qui leur sera dédié.

L'organisation de ce challenge est en cours de finalisation par les services, cependant celui-ci aura principalement deux objectifs :

- Permettre aux entreprises, quelle que soit leur taille, de pouvoir proposer un après-midi de team-building à leurs salariés ;
- Faire découvrir notre territoire sous un angle ludique et sportif.

**Présentation du challenge sportif du 16 juin 2023 :**

- Itinéraire retenu : en accord avec les élus de Chatillon la Palud et de Villette sur Ain ;
- Equipes de 2 - Parcours chronométré avec remise de prix aux 3 meilleures équipes ;
- Chaque concurrent repartira avec la photo de son équipe ;
- Il y aura un reportage photo durant toute la compétition : photo d'ambiance, mise en place, arrivée des concurrents, photos des concurrents durant les épreuves et photos durant la remise des prix ;
- Prises de vue et suivi de la compétition par drone durant toute l'après-midi.

Ce challenge est organisé de façon à pouvoir accueillir 80 compétiteurs au plus soit 40 équipes de 2.

Le budget provisoire de cet évènement HT est :

Gestion de inscriptions + récupération attestation médicale + Chronométrage	1 500,00 €
Vidéo aérienne et terrestre (Calyptone)	3 300,00 €
Golf et matériel	PRET GRACIEUX
Reportage + édition photos	600,00 €
Animateur / speaker	2 000,00 €
Location canoés	1 092,00 €
Dossards	800,00 €
Postes de ravitaillement	600,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>9 892,00 €</b>

Cet évènement sortant un peu du champ de ce que nous pouvons proposer habituellement comme service aux entreprises, il est proposé de demander une participation financière aux entreprises inscrivant des compétiteurs, à hauteur de 30 € / compétiteur.

Comme l'a confirmé Monsieur VIRICEL, Conseiller aux Décideurs Locaux, la Communauté de Communes de la Dombes peut demander une participation financière à des entreprises dans le cadre d'un challenge, à partir du moment où le montant de cette participation est prévu par délibération. Pour éviter la création d'une régie de recettes, chronophage et superfétatoire, l'encaissement de la participation aura lieu après émission du titre de recette, et pas l'inverse.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le montant de la participation par compétiteur qui sera facturée aux entreprises,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette disposition.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le montant de la participation par compétiteur qui sera facturée aux entreprises,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette disposition.

Ainsi fait et délibéré, le 6 avril 2023

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

